

**ACTEURS
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE,
ET DU TRAVAIL SOCIAL**



*Feu vert pour l'Europe
de l'inclusion !*



ERASMUS +

C'EST AUSSI POUR VOUS !

Professionnels et acteurs de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, du travail social et de l'inclusion, partez vous former et échanger avec vos homologues en Europe grâce à Erasmus +.

- ▶ Vous êtes formateurs, animateurs, éducateurs, bénévoles, d'une ONG, élus, ou personnels administratifs ?
- ▶ Vous êtes actifs au sein d'une association culturelle ou sportive, d'une maison de quartier, d'un musée ou d'une bibliothèque, d'un organisme de formation, d'un établissement médico-social ou encore d'une collectivité territoriale ?
- ▶ Vous proposez des activités autres que des formations qualifiantes et les personnes que vous accompagnez sont au centre de votre processus d'apprentissage ?



Le programme Erasmus + (secteur de l'éducation des adultes) vous offre des opportunités, par le biais de votre organisation, pour vous former, enseigner et échanger à l'occasion de séjours en Europe (les mobilités) ou bien pour participer à des projets de coopération et d'échange de pratiques (les projets de partenariat).



QUELLES DESTINATIONS ? QUELS PARTENAIRES ?

▶ Les 33 autres pays participant au programme Erasmus + :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (au 17/07/2019), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

POUR QUOI FAIRE ?

Exemples d'activités financées par Erasmus + :

- ▶ découvrir des pratiques innovantes pour l'accompagnement de publics socialement fragilisés (parents isolés, détenus, personnes âgées, migrants, personnes en situation de handicap ou d'illettrisme...) ;
- ▶ développer des outils novateurs destinés à améliorer les pratiques d'accompagnement (vidéos tutoriels, *serious game*, outils méthodologiques, référentiels...).

LES MOBILITES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

QUELLES ACTIVITÉS ?

- ▶ Se former : suivre un cours, assister à un séminaire de formation, réaliser un stage d'observation
- ▶ Intervenir dans une organisation européenne partenaire

QUELLE DURÉE ?

- ▶ La durée de votre mobilité peut varier de 2 jours à 2 mois (hors temps de voyage)

QUELS FINANCEMENTS ?

La bourse Erasmus + contribue à la prise en charge des frais et peut être complétée par d'autres aides nationales ou locales. Elle finance notamment :

- ▶ **LES FRAIS DE VOYAGE** depuis votre lieu de résidence jusqu'au lieu de destination de votre activité
- ▶ **LES FRAIS DE SÉJOUR** (« soutien individuel ») pour vos frais d'hébergement, de restauration ou encore de transport sur place.



A savoir :



- Les **frais d'inscription** sont pris en charge pour des cours ou des séminaires de formation.
- Un montant forfaitaire contribue à couvrir les **dépenses de votre organisation pour la gestion** des mobilités.
- Pour les **personnes en situation de handicap**, le programme Erasmus + prévoit une prise en charge au réel des coûts supplémentaires, y compris les frais de mobilité de leurs éventuels accompagnateurs.
- Pour les **participants issus des Outre-Mer**, un financement spécifique peut être octroyé pour couvrir des frais de voyage.

PARTIR OBSERVER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN ALLEMAGNE



« Cette mobilité à Mariaberg, en Allemagne, nous a permis d'enrichir nos pratiques pour accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées vieillissantes. Elle a développé notre esprit d'initiative pour améliorer nos modes de prise en soin, et ancré en nous un positionnement professionnel fort autour de valeurs et de principes communs. Échanger avec nos homologues allemands nous a fait prendre conscience qu'ils rencontraient les mêmes difficultés que nous. Le vieillissement de la population est un enjeu européen, pas seulement français ».

Catherine

aide médico-psychologique en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Les chiffres pour la France



2,6 M€

prévus en 2020 pour financer des projets de mobilité Erasmus + éducation des adultes



1 479

mobilités de formation ou d'enseignement Erasmus + éducation des adultes financées entre 2014 et 2018



LES PROJETS DE PARTENARIAT

QUELLES ACTIVITÉS ?

- ▶ Partager des idées et des méthodes pédagogiques
- ▶ Développer ou transférer des pratiques innovantes
- ▶ Soutenir l'adaptation des organisations à de nouveaux enjeux



QUELS PARTENAIRES EUROPÉENS ?

- ▶ Des organisations publiques ou privées, des collectivités locales, des entreprises, des associations, des ONG....

COMBIEN DE PARTENAIRES EUROPÉENS ?

- ▶ Au moins trois partenaires issus de trois pays participant au programme (porteur de projet compris)



COORDINATEUR OU PARTENAIRE ?

- ▶ Vous pouvez choisir de coordonner le projet (porteur de projet) ou bien d'être partenaire d'un projet porté par un autre organisme européen. Dans le premier cas, votre organisation dépose une candidature Erasmus + dans le cadre de l'appel à propositions annuels (plateforme Penelope +) pour le compte du consortium.

QUELLE DUREE ?

- ▶ La durée d'un projet de partenariat varie **entre 12 et 36 mois**

QUELS FINANCEMENTS ?

- ▶ La subvention Erasmus + est une contribution aux dépenses du projet. Son montant est déterminé par la nature des activités programmées et par le nombre des participants
- ▶ Exemples d'activités soutenues : rencontres entre les partenaires (frais de mobilité), production de livrables (publications, site internet, *serious game*...), organisation d'évènements, frais de gestion du projet
- ▶ Le financement est plafonné à 12 500€ par mois, soit 450 000 € pour 36 mois maximum, et ce quelle que soit la taille du projet
- ▶ Le financement moyen octroyé en 2018 est d'environ 120 000 € par projet.

ÉCHANGER AVEC DES ACTEURS EUROPÉENS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Elisa

chargée d'études et de recherche au sein du réseau national Chantier École



« A terme, notre projet pourrait permettre aux entreprises sociales apprenantes d'enrichir leur répertoire de pratiques de formation. Il pourrait aussi permettre de partager les pratiques existantes avec d'autres entreprises sociales européennes pour leur donner une meilleure visibilité. Partager nos pratiques en a révélé toute la richesse et la portée : en les expérimentant dans d'autres organisations, nous avons pris conscience qu'elles pouvaient s'adresser et bénéficier à des publics plus larges et différents. Grâce à nos partenaires, nous avons appris sur le secteur de l'économie sociale et solidaire dans leurs pays ainsi que sur leurs méthodes de travail. Cela nous a ouvert aux multiples possibilités qui existent de favoriser l'apprentissage des adultes. »

+ de témoignages sur :
www.generation-erasmus.fr



Le chiffre pour la France



12,3 M€

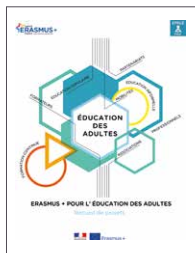
prévus en 2020 pour financer des projets de partenariat Erasmus + éducation des adultes





COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES EUROPÉENS

- Grâce à la plateforme EPALE pour les professionnels de l'éducation et de la formation des adultes : <https://ec.europa.eu/epale/fr/partner-search>
- En s'appuyant sur les comités de jumelages.
- En identifiant des acteurs pendant les #ErasmusDays (www.erasmusdays.eu)



+ S'INSPIRER D'AUTRES PROJETS

- Retrouvez les projets financés par le programme Erasmus + :
- sur la plateforme **ERASMUS+ PROJECT RESULTS (EPR)** : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
 - dans les **recueils de projets** :
 - **EPALE European Digital Exhibition**
 - Erasmus + pour l'éducation des adultes

EPALE

France

+ EPALE, UN OUTIL D'ÉCHANGES EN LIGNE

EPALE est une plateforme européenne d'échanges entre professionnels de l'éducation et de la formation des adultes. Elle permet de rechercher des partenaires européens, d'élargir son réseau professionnel, de se tenir informé des innovations pédagogiques, d'accéder à une base de ressources, de valoriser son projet européen et de participer à des rencontres thématiques.

www.ec.europa.eu/epale/fr



Idées reçues

• ON REÇOIT LA SUBVENTION UNE FOIS LE PROJET TERMINÉ

Non, jusqu'à 80% de la subvention Erasmus + est versée dès la signature de la convention, avant de commencer le projet. Aucun cofinancement n'est obligatoire.

• LE MONTAGE FINANCIER EST UN VRAI CASSE-TÊTE

Non, le budget des projets Erasmus + est calculé sur la base de coûts unitaires (aux forfaits) et non aux frais réels, ce qui en facilite le montage et allège le nombre de pièces justificatives à fournir.

• LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE EST LONG ET COMPLIQUÉ

Non, le formulaire de candidature structure le projet. Il doit être envisagé comme un outil et non comme un obstacle. De plus, un projet Erasmus + ne répond pas à une commande publique. C'est la structure qui le dépose et ses partenaires qui en fixent les objectifs, la nature des activités et les résultats attendus.

Candidatez !

Pour vous y aider :

▶ Le réseau des développeurs Erasmus + :
www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php

▶ La plateforme Penelope + :
www.erasmusplus.fr/penelope

*Vous y trouverez
des formulaires
de candidature
commentés, des
tutoriels, ou encore
un calculateur de
distance.*

Toutes les infos sur le portail Erasmus + :

www.erasmusplus.fr



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Crédits photos : ShutterstockImages. Juillet 2019.